



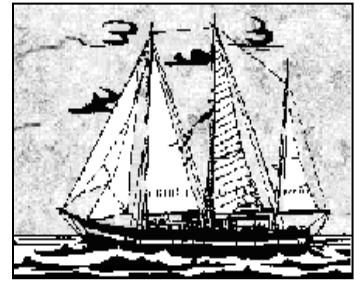
**Le Bel Espoir**

**Adresse pour courrier**  
**AMIS DE JEUDI-DIMANCHE**  
BP 2  
29870 LANNILIS  
Tél 02.98.04.90.92

 [info@belespoir.com](mailto:info@belespoir.com)

 <http://www.belespoir.com>

**bureaux situés à 301 Penn Enez à Landéda**



**Le Rara Avis**

## **CHARTRE D'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ILE DE STAGADON**

En signant cette chartre, vous reconnaissez avoir lu le document expliquant le fonctionnement de Stagadon et vous vous engagez à respecter les règles indiquées. Par ailleurs, il vous appartient de les communiquer aux participants venant à Stagadon avec vous.

En effet, vous connaissez nos activités d'insertion par l'accueil des jeunes sur nos bateaux, au chantier, sur l'île de Stagadon et sur le site de Penn Enez. Nous essayons de mener à bien des projets avec certains jeunes accrochés à des addictions diverses. L'alcool est, dans ces lieux une des drogues à laquelle nous sommes le plus durement confrontés car elle est banalisée et pas chère.

Stagadon fonctionne comme nos bateaux : on mélange les publics. Vous pourrez donc croiser pour une journée, pour une ou plusieurs nuits nos stagiaires, nos formateurs, nos bénévoles mais aussi des habitants de la région qui viennent profiter de la douceur de l'île.

C'est pourquoi, lorsque vous souhaitez occuper ces lieux, vous adhérez à l'association, et en conséquence vous devez comprendre qu'un effort particulier est nécessaire par rapport à vos consommations : Pas d'alcool pendant votre séjour sur l'île de Stagadon.

Il est inconcevable de mener une action de prévention tout en autorisant le laisser aller sur nos sites aux adhérents qui ne passent que quelques soirées avec nous.

Par ailleurs, nous vous demandons de ne pas amener d'animaux, ni de planter de tente en raison de la présence de nombreux oiseaux sur l'île.

Sachez que notre priorité est donnée à des structures aux activités sociales, voilà pourquoi votre réservation peut être décalée et/ou modifiée. Elle vous sera d'ailleurs confirmée un mois avant la date et l'acompte encaissé uniquement à ce moment là.

Si vous êtes prêts à respecter tout ceci, nous serions ravis de vous compter parmi nos membres, si tel n'est pas le cas, sachez qu'il existe des lieux à louer sur le secteur et qui n'ont pas d'exigences particulières au regard de votre organisation.

**En cas de non respect des consignes ou de débordement, le chèque de caution peut être encaissé dans sa totalité.**

**Merci de ne rien laisser** derrière vous (**toutes vos poubelles**, nourriture dans le frigo...), de veuillez à bien éteindre les lumières et débrancher le frigo. **L'eau est précieuse**, utilisez l'eau de mer au maximum : vaisselle avec rinçage à l'eau douce, pas de douche, pas de rinçage de matériel de plongée ou autres. Nous vous remercions de bien vouloir signer ce texte avant de remplir le bulletin d'adhésion.